

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

COMPTE-RENDU

Le **vingt-huit septembre deux mille dix-huit** à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Madame HAMON Annie, Maire de la Commune de TAULÉ (Finistère).

Date convocation : 17/09/2018

Date d'affichage : 18/09/2018

Conseillers en exercice : 23

Présents : 17

Votants : 20

Étaient présents : Le Maire, Annie HAMON

Les adjoints : RICHARD Hervé. BORGNE Margot. CAR Guy. GUIHARD Gaëlle. LE SAOUT Gérard.

Les conseillers délégués : CLECH Philippe. COCAIGN Lionel.

Les conseillers : ARGOUARCH Michel. FAILLER Maryse. LEMEUNIER Denis. LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne. PIROU Jérôme. PORZIER Isabelle. QUERE Armelle. TOUS Daniel. WILMOTTE Lénaïck

Absents excusés :

DE BLASIO Stéfano – Pouvoir à COCAIGN Lionel

LE GAC DE LANSALUT Ghislaine – Pouvoir à LEMEUNIER Denis

MOGUEN Christine – Pouvoir à LE SAOUT LE SCOURZIC Solenne

Absents : EVEN Fabienne. LALLOUET QUEMENEUR Marie-Anne. MORVAN Joëlle.

A été élu secrétaire de séance : GUIHARD Gaëlle.

Le PV de la dernière séance est adopté à l'unanimité

1. CONSULTATION POUR LA RESTRUCTURATION DU COMPLEXE SPORTIF

Madame Le Maire indique que, dans le cadre de la restructuration du complexe sportif, il a été décidé de faire appel à un programmiste pour accompagner l'équipe municipale dans la définition opérationnelle du projet.

La mission comprend plusieurs phases et doit aboutir à la présentation de plusieurs scénari et à un chiffrage des aménagements envisagés.

Cette étude constituera ainsi un véritable outil d'aide à la décision en ce qui concerne les travaux à réaliser et le phasage de ces derniers.

Philippe CLECH demande si la réalisation d'aires de jeux extérieurs est prévue. Madame HAMON et Hervé RICHARD indiquent que ce volet est intégré au périmètre de l'étude.

Madame HAMON précise que tous les aspects de l'aménagement extérieur y sont intégrés (les aires de jeux, les circulations, l'éclairage, les accès, le stationnement, ...)

Denis LEMEUNIER indique qu'il existe notamment en centre bretagne de beaux exemples de réhabilitations de salles de sports de ce type. Il pourrait être intéressant d'en visiter quelques-uns.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC se demande si les fonctions principales des salles HEOL et LOAR vont évoluer.

Hervé RICHARD indique qu'elles n'ont pas vocation à évoluer. La question du mode de chauffage sera par contre intégrée à l'étude.

Margo BORGNE estime que, pour ces salles, le principal point noir sont les vestiaires et les toilettes.

Hervé RICHARD indique également que les accès sont à repenser entièrement.

Solenne LE SAOUT LE SCOURZIC s'interroge sur les financements et se demande s'il n'est pas plus facile d'obtenir des financements sur des salles à vocation de salles de spectacles ou culturelles.

Hervé RICHARD indique que la recherche des financeurs éventuels est également incluse dans le périmètre de l'étude et permettra au conseil municipal de décider en fonction notamment de ce levier.

Hervé RICHARD souligne l'importance de ce projet en terme de travaux et de masses financières. Cette étude sera un véritable outil d'aide à la décision et permettra aussi de définir un phasage optimal des travaux.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame Le Maire à lancer la consultation et à signer toutes les pièces s'y rapportant
- d'autoriser Madame Le Maire à solliciter les financeurs éventuels.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

2. MISE EN ŒUVRE DE LA COMPÉTENCE GEMAPI : DÉSIGNATION D'UN ÉLU RÉFÈRENT

Madame Le Maire indique qu'au 1er janvier 2018, la nouvelle compétence Gemapi (gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations) est entrée en vigueur. Elle est obligatoire pour les EPCI.

La compétence GEMAPI comporte un volet « prévention des inondations » qui se décline en actions de type "aménagement de bassins versants" et "défense contre les inondations et contre la mer".

Morlaix Communauté a confié la mise en œuvre de la compétence au syndicat mixte du Trégor. Pour mener à bien les travaux notamment les études, il convient de désigner un référent élu et un référent technicien.

Madame Le Maire indique que le référent technicien sera Michel BAUER, Responsable des services techniques.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner Margot BORGNE comme référent élu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de désigner Margot BORGNE comme référent élu.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

3. INITIATION AU BRETON A L'ECOLE JEAN MONNET : CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT

Madame Le Maire indique que la Commission des affaires scolaires du mois de juin a validé la participation de la commune pour l'initiation à la langue bretonne à l'école Jean Monnet à raison de 30 heures par classe par année scolaire.

Les financements sont :

- le Département du Finistère à hauteur de 50%,
- la Région Bretagne à hauteur d'environ 16 %
- la Commune pour environ 34 %.

Ainsi, la participation de la commune est de 599,70 € par an.

Cette convention de financement est conclue pour une durée de 3 ans. Pour la Commune de Taulé, c'est l'association KLT (Kern Léon Treger) qui interviendra.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer la convention avec le Département.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

4. PARTICIPATION AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'ECOLE DE PENZE

Madame Le Maire présente la demande de la mairie de Plouéan pour la participation de la commune aux dépenses d'investissements suivantes :

- Achats des équipements numériques

Les dépenses d'investissement sont à la charge des communes de Taulé, Plouéan et Guiclan, conformément à la règle habituelle de répartition (Plouéan 35 %, Taulé 50 % et Guiclan 15%).

Ainsi, le montant total à la charge de la commune est de 2 636,87 € €.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

5. EXAMEN DE DEMANDES DE SUBVENTIONS

SUBVENTION A L'US TAULE

Madame Le Maire propose, sur avis de la commission Sports et vie associative d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1600 € à l'US Taulé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 600 € à l'US Taulé.

Cette subvention vise à contribuer au financement du poste d'entraîneur du groupement de l'Horn, structure qui regroupe les clubs de Taulé, Guiclan, Plouéan et Mespaul pour les équipes jeunes.

Hervé RICHARD souligne l'importance de ce groupement pour la vie des clubs.
Michel ARGOUARCH demande plus de précisions sur le contrat aidé.
Il s'interroge également sur l'opportunité d'un service civique.
Hervé RICHARD indique que c'est un contrat aidé à temps plein.
Denis LEMEUNIER indique que les services civiques ne peuvent pas encadrer les jeunes.
Margot BORGNE souhaite savoir comment est financé le reste à charge du groupement.
Hervé RICHARD indique que les financements proviennent des cotisations des familles (augmentation du prix des licences) et des diverses manifestations organisées.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

SUBVENTION AU CLUB DE HAND TAULE /CARANTEC

Sur proposition de la commission Sport et Vie associative, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au club de Handball Taulé-Carantec.

Denis LEMEUNIER rappelle que cette subvention a été sollicitée pour couvrir une partie des frais engagés par le club pour le déplacement à Paris en fin de saison. C'est une rencontre entre les meilleurs clubs métropolitains et ceux des DOM-TOM.

La fédération invite donc les meilleurs clubs mais c'est à eux de financer les déplacements et l'hébergement.

Pour le club de Taulé Carantec cela représente un coût de 3700 €.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ (Denis LEMEUNIER ne prend pas part au vote)

6. CONVENTION D'UTILISATION DU MINI-BUS

Madame Le Maire indique que le minibus a été livré en juillet.

Le service enfance a pu l'utiliser pour les sorties du Ticket jeunes et du Foyer des Jeunes.

Il est proposé de le mettre à disposition des associations de la commune quand il n'est pas utilisé par les services municipaux.

Afin de définir les modalités de cette mise à disposition, il convient de signer avec chaque association utilisatrice une convention de mise à disposition.

Il est donc demandé au conseil municipal d'autoriser Madame Le Maire à signer ces conventions.

DÉCISION : ADOPTE A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES :

Madame HAMON donne les prochaines dates de réunions :

- Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 23 novembre à 19h30

- La Commission Finances se réunira le mardi 13 novembre à 18h00
- La commission Voirie se réunira le jeudi 11 octobre à 18h30

RAPPORT DES COMMISSIONS :

- Affaires sociales :

Gaëlle GUIHARD indique que le prochain conseil d'administration du CCAS se réunira le 9 octobre prochain.

Le don du sang aura lieu le 29 octobre à la salle communale de Taulé. Les jeunes du foyer seront présents pour la préparation des collations, le service et pour occuper les enfants qui pourront venir avec leurs parents. La date tombe pendant les vacances scolaires.

- Urbanisme – travaux :

Guy CAR fait le point sur les travaux en cours.

Les travaux de la Chapelle ont repris fin août mais se sont arrêtés pendant 15 jours suite à un accident de travail sur le site.

Ce retard ne remet en cause la date de fin de travaux.

Point sur la salle du patronage : une rencontre avec l'architecte est prévue le 3 octobre pour évoquer le problème du parvis. Il y a aussi un souci avec le parquet.

Au club house du foot, les huisseries seront changées courant octobre par Yvon GUENGANT.

Pour le PLUI-h, il indique qu'il organisera courant octobre une réunion de la commission Urbanisme pour faire le point sur l'avancement des travaux.

- Enfance –Jeunesse – Vie associative :

Hervé RICHARD indique que le permis d'aménager de la zone des ajoncs est en cours d'instruction et que Morlaix Communauté va exercer son droit de préemption pour la Maison « Cordier ».

- Culture, tourisme et cadre de vie

Margot BORGNE indique que la commission culture se réunit le 3 octobre prochain avec notamment à l'ordre du jour, l'opération « Taulé sans voiture ».

Elle revient ensuite sur les travaux réalisés en été :

- L'association au fil du queffleuth est intervenue sur les sentiers de randonnée de la Pennelé.

- Les services techniques ont réalisé début septembre la piste VTT. Le chemin a obtenu le label PMR. Elle adresse ses félicitations aux services techniques pour cette réalisation de qualité.

- Voirie, réseaux :

Gérard LE SAOUT souhaite en premier lieu féliciter les services techniques pour le chantier de la piste VTT.

Gérard LE SAOUT donne les principales échéances en ce qui concerne les travaux à venir :

- Les travaux de la route de la gare (eau et assainissement) débuteront à partir du 15 octobre pour une durée de 5 semaines
- Les travaux pour l'aménagement extérieur de la salle du patronage et de réfection du préau de l'école débuteront dès le début des vacances de la Toussaint.

Pour l'éboulement de la route au lieu-dit Kerjean, des études sont en cours pour la réalisation des travaux. Il y a un dossier Loi sur l'eau à faire pour pouvoir buser le cours d'eau.

Maryse FAILLER l'informe qu'il y a un trou important au bord de la route vers le Hun. Gérard LE SAOUT répond qu'il ira sur place.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fin de séance à 21h05

ÉMARGEMENTS :

HAMON Annie	
RICHARD Hervé	
BORGNE Margot	
CAR Guv	
GUIHARD Gaëlle	
LE SAOUT Gérard	
CLECH Philippe	
COCAIGN Lionel	
MORVAN Joëlle	
ARGOUARCH Michel	
DE BLASIO Stefano	
EVEN Fabienne	
FAILLER Marvse	
LALLOUET-QUEMENEUR Marie-Anne	
LE GAC DE LANSALUT Ghislaine	
LEMEUNIER Denis	
LE SAOUT-LE SCOURZIC Solenne	
MOGUEN Christine	
PIROU Jérôme	
PORZIER ISABELLE	
QUERE Armelle	
TOUS Daniel	
WILMOTTE Lénaïck	